



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

## **DELIBERATION N° D.2021.06.5** **du Conseil communautaire du 29 juin 2021**

### **Compte administratif du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.** **Exercice budgétaire 2020.**

Date de la convocation : 22 juin 2021  
Date d'affichage : 30 juin 2021  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL  
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. Olivier DELAPORTE

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, Mme Anne-France SIMON, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

M. Renaud ANZIEU, Mme Vanessa AUROY, M. Fabien BOUGLE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Philippe BRILLAULT, M. François DARCHIS, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION.  
Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Kamel HAMZA), M. Jérémy DEMASSIET (pouvoir à M. Jean-Philippe LUCE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Marc TOURELLE (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Jean-Pierre CONRIE (pouvoir à Mme Christine CARON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), M. Henri LANCELIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Magali LAMIR (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN).

\*\*\*\*\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-2, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° D.2020.03.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 portant sur le budget primitif 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 portant sur le budget primitif 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.06.02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2021 portant sur le compte de gestion 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- 
- Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc doit soumettre au vote de son assemblée le compte administratif de l'année 2020 au plus tard le 30 juin 2021.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare les prévisions et autorisations de recettes et de dépenses se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget et les réalisations constituées par le total des émissions des titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget. Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, le Président de la communauté d'agglomération. Il constitue la balance générale de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle.

- Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer :

- sur le compte administratif 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en conformité avec le compte de gestion du Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale et présenté en annexe de la délibération,

- sur les résultats définitifs comptables de l'exercice 2020, qui ont été repris de manière anticipée le 6 avril 2021 lors du vote du budget primitif (BP) 2021.

Il est précisé que l'état des restes à réaliser de dépenses et recettes d'investissement 2020 a été joint en annexe à la délibération susvisée du 6 avril 2021 sur le vote du BP 2021 et la reprise anticipée du résultat.

Le Président s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil est confiée à M. Olivier Delaporte.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

### APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2020 du Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale ;
- 2) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 tels que résumés dans le tableau ci-après :

	Montant CA 2020
Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2020	178 015 645,12 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2020	177 171 192,93 €
Solde de l'exercice 2020	844 452,19 €
Résultat reporté de l'exercice 2019 (002)	8 275 091,41 €
<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>9 119 543,60 €</b>
Recettes d'Investissement 2020	14 191 122,27 €
Dépenses d'Investissement 2020	11 384 532,26 €
Solde de l'exercice 2020	2 806 590,01 €

Résultat reporté 2019 (001)	-1 303 239,22 €
<b>Déficit de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>1 503 350,79 €</b>
Reste à réaliser de recettes d'investissement 2020	240 798,00 €
Reste à réaliser de dépenses d'investissement 2020	5 593 937,18 €
<b>Besoin de la section d'investissement</b>	<b>-3 849 788,39 €</b>

- 3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de dire que les sommes ont été reprises dans le budget primitif 2021 de la communauté d'agglomération ;
- 4) de préciser que la présentation synthétique du compte administratif 2020 est jointe en annexe à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 65 voix , 1 abstention (Madame Lydie DULONGPONT.)

M. de Mazières, Président, quitte la salle pour le débat et le vote du Compte administratif.

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*